



Bienvenue au GAUL, club 100% montagne affilié à la FFME

Les activités pratiquées au sein du club sont principalement l'escalade, le ski de randonnée et l'alpinisme. L'encadrement est assuré par les **encadrants bénévoles** du club. **La finalité du club** n'est pas de proposer des activités « clefs en main » mais de conduire chacun vers une pratique autonome et responsable quel que soit son niveau.

Les permanences ont lieu le **jeudi soir de 19h00 à 20h00** à l'Office des Sports de Villeurbanne - 70 rue du Dr Rollet à Villeurbanne (sauf exception annoncée sur le forum). C'est là que s'organisent les sorties (inscription, rencontre de l'encadrant, covoiturage, horaires). Les permanences permettent de faire connaissance, d'adapter les sorties selon le niveau des participants. C'est aussi un moment de convivialité !

Le site internet www.legaul.fr. Pour accéder à la partie réservée aux adhérents, entrez l'identifiant que le GAUL vous a envoyé par e-mail après votre inscription puis cliquez sur "mot de passe oublié" pour en choisir un. **Le calendrier des sorties** est disponible sur le site ainsi que toutes les informations sur le club. **Le forum internet** : lieu incontournable d'échange d'informations, de propositions, d'idées et d'envies, au sujet du club et de la montagne. Pour être informé « en temps réel », abonnez-vous aux rubriques qui vous intéressent. Vous en recevrez par mail le premier message de chaque discussion. Et la suite uniquement si vous y répondez, ou en vous y abonnant.

Vous pouvez mettre à jour **vos données personnelles** dans l'annuaire. Il est particulièrement recommandé de mettre une photo de vous. D'abord parce que cela permet aux encadrants de mettre un visage sur un nom et aussi par ce que c'est plus sympa sur le forum. Pour cela, cf FAQ dans l'onglet "Communauté".

La formation : n'hésitez pas à profiter des formations de la FFME et du club. Si vous pouvez déjà partager vos compétences, signalez-vous auprès des responsables de sections afin de proposer des sorties : on compte sur vous !

Les murs d'escalade : Le programme de chaque salle est disponible sur le site. **Bron** : le mercredi de 20h à 22h (pour grimpeurs autonomes uniquement.) SAE de l'Université Lyon 2, 1 av P Langevin (parking près de KFC, mais entrée côté intérieur du campus)

Les Brosses : le mardi hors vacances scolaires de 19h à 21h45. Prendre ses dégaines !
214 rue de la Poudrette à Villeurbanne

Le Tonkin/L. Jouhaux : le lundi, en alternance une semaine sur deux (cf calendrier) 19 à 21h45. 30 rue du Tonkin à Villeurbanne /23 rue Charles Montaland Villeurbanne.

Un grimpeur autonome doit être en possession du passeport orange du GAUL, que vous pouvez passer pendant le mois de septembre ou lors de créneaux spécifiés "validation des passeports" durant le reste de l'année. Accueil des débutants à partir du 7 octobre. Plus d'informations sur le Forum.

Des modifications peuvent avoir lieu, notamment en début d'année. Surveillez le calendrier !
Tarifs préférentiels pour Climb'up Mur de Lyon et Azium : tickets en vente aux permanences.

Le Comité Départemental du Rhône met également à notre disposition des créneaux non encadrés sur plusieurs SAE du Rhône, en particulier le dimanche matin. Entrée à régler sur place. Toutes informations sur www.ffme.fr

Prêt de matériel : crampons, piolets, broches, cordes, pelles, sondes... de topos et de cartes IGN diverses. Pour les DVA, participation de 5€. À demander au responsable de permanence ; vos emprunts seront répertoriés et à rendre le jeudi qui suit.

Le Règlement intérieur doit être lu et respecté. Il est disponible sur le site www.legaul.fr . Il explique notamment en détail le statut et le fonctionnement des sorties organisées dans le cadre du club.

Assurance : avec votre adhésion à la FFME, vous contractez une **assurance** couvrant les activités de montagne qui lui sont statutaires comme le ski de randonnée, l'escalade et l'alpinisme. Attention, cela ne couvre pas le ski de piste, la slack-line, le VTT, le trail, les voyages hors Europe, pour lesquels vous pouvez prendre une option supplémentaire. L'assurance n'est pas obligatoire si vous avez déjà une assurance qui vous couvre pour ces activités. Dans ce cas vous signifierez votre refus sur le feuillet d'assurance.

Vous recevrez un mail de la FFME avec des identifiants et la procédure pour imprimer votre licence. Si une semaine après votre inscription vous n'avez rien, signalez-le-nous.

Compétition : Si vous souhaitez en faire, votre certificat médical doit en porter la mention explicite.

Implication : Le GAUL bénéficie des équipements de Villeurbanne et de son office des sports. N'hésitez pas à participer à la vie associative de la ville lorsque nous sommes sollicités. Des annonces seront faites sur le forum.